



Disparitions Matériel de travail par l'employeur

Par **Kimmye**, le **23/04/2015** à **16:27**

Bonjour,

Salariée depuis décembre 2011, l'entreprise dans laquelle je travail a été rachetée en juillet 2014.

Depuis le 09 mars 2015 je me retrouve dans l'incapacité d'effectuer mon travail correctement. En effet je ne dispose plus du matériel nécessaire pour exécuter mes fonctions.

Est ce normal que mon employeur ne met plus à ma disposition le matériel nécessaire afin d'effectuer mon travail ?

A t'il le droit de prendre mes outils de travail du jours au lendemain ?

Merci
Bonne journée.